

Collectif Lucie Aubrac Givors
5 Rue DobeIn, 69700 GIVORS
collectif-aubrac@protonmail.com

À Givors, le 27 janvier 2023

À Monsieur Pap Ndiaye
Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse de France
s/c de Monsieur le Recteur de la région académique Auvergne Rhône-Alpes,
s/c de M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,
s/c de M. Perrod, chef d'établissement du collège Lucie Aubrac

Objet : Carte scolaire / REP+ Réseau Aubrac Givors

Monsieur le Ministre,

En notre qualité de membres de la communauté éducative du réseau Lucie Aubrac de Givors, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ce courrier afin de vous alerter, une fois encore, sur les grandes difficultés que rencontre le REP Lucie Aubrac de Givors.

Ce dernier se situe sur la commune de Givors, dans l'académie de Lyon. Le réseau prioritaire rassemble le collège Lucie Aubrac et 5 groupes scolaires des alentours. Depuis sa création en 1981, nous avons obtenu le statut ZEP, puis REP en 1997. En 2015, la carte de l'éducation prioritaire a été revue. À l'époque, un classement des collèges fut réalisé selon les critères nationaux. Parmi tous les établissements, les 22 collèges les plus en difficulté ont obtenu le classement REP+. Notre collège arrivait en 19ème position : nous nous attendions donc à bénéficier de ce classement... ce qui n'a pas été le cas. Nous nous sommes alors rendus au Rectorat de Lyon, où nous avons été reçus par Jean-Marie Krosnicki, DASEN adjoint du Rhône. Celui-ci nous a expliqué qu'un choix géographique de répartition des REP+ sur le territoire avait été fait au détriment des critères nationaux : à notre collège du Rhône, auquel aurait dû échoir en priorité ce classement REP+, on avait donné la préférence à un collège de l'Ain et à un collège de la Loire. Nous avons compris cette décision à laquelle nous nous sommes rendus, dans la mesure où M. Krosnicki nous a expliqué que la carte des REP et REP+ serait à nouveau réévaluée quatre ans plus tard. Or, bientôt huit années ont passé et cette répartition est toujours gelée. Un collège (Simone Lagrange à Villeurbanne) a pourtant obtenu le classement REP+ en 2017.

Face à ce constat, nous nous sommes fortement mobilisés ces dernières années pour enfin obtenir le classement en REP+ : les professeurs des écoles, les parents d'élèves, l'équipe du collège ont formé le collectif Lucie Aubrac. A plusieurs reprises, nous avons alerté l'Inspection Académique et le Ministre. Sans réponse satisfaisante, nous avons mené une action de plus grande ampleur au sein du réseau, se traduisant par un mouvement de grève massif. Deux enseignants se sont lancés dans une grève de la faim de 18 jours en janvier 2021, au péril de leur santé. Soutenue par l'ensemble du collectif et relayée par les médias, cette grève de la faim s'est soldée par des avancées insuffisantes : la création d'un demi-poste de CPE et d'un poste AED, le lancement pour 3 ans d'une Cité Éducative, l'organisation d'une

formation de réseau de trois journées (organisée seulement en 2019, de façon non-pérenne) et la garantie du ratio HSA/HP inférieur à 7% (engagement non respecté dans la DHG 2023).

Malgré tout ce qui nous a été dit, nous n'exerçons pas dans les mêmes conditions que les établissements classés REP+ : pas d'heure de concertation hebdomadaire, pas de prime équivalente, pas de moyens sur la DHG permettant de rémunérer les personnels dans les missions particulières qu'ils exercent (notamment le suivi des élèves en tant que professeur principal).

Depuis huit ans, les difficultés socio-économiques des familles de notre secteur se sont considérablement accrues. Si l'on reprend les critères qui permettraient il y a 8 ans de définir quels réseaux relevaient du REP+, il n'y a aucun doute : notre réseau devrait en faire partie depuis plusieurs années. En effet :

- le collège compte 63 % d'élèves boursiers dont 19,1 de taux 3
- il accueille 60 % d'élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées
- il compte 64,6 % d'élèves issus de quartiers classés politique de la ville, chiffre en constante augmentation
- il gère 10,8 % d'élèves en retard à l'entrée en 6^e.

Par ailleurs, l'indice de position sociale (IPS) du collège et des écoles du réseau montre clairement que notre secteur figure largement parmi les plus en difficulté du département du Rhône, au regard des IPS des établissements déjà classés REP+ et pourtant mieux classés que notre établissement :

- Le collège Lucie Aubrac est 9^{ème} sur 115 collèges publics du Rhône avec un IPS de 74,6, 15^{ème} sur 216 collèges publics de l'académie de Lyon
- Les 5 écoles primaires de notre réseau se classent entre la 5^{ème} et la 107^{ème} place sur 716 écoles primaires, avec des IPS compris entre 67 et 86
- Les collèges Victor Schoelcher (Lyon 9e), Marcel Pagnol (Pierre Bénite), Maria Casares (Rillieux la Pape), Pierre Valdo, Aimé Cesaire, Jacques Duclos, Henri Barbusse (Vaulx-en-Velin), Jules Michelet (Vénissieux), tous classés REP+, ont un IPS supérieur à celui de notre établissement.
- deux-tiers de nos élèves sont boursiers, sans compter les familles qui ne réalisent pas les démarches malgré tout le travail d'accompagnement proposé par l'administration de l'établissement.

La situation que nous venons de vous décrire n'est pas nouvelle mais elle s'aggrave chaque année. Ce dernier classement des établissements selon leur IPS montre manifestement l'injustice dont est victime notre réseau et l'urgence à lui attribuer le classement REP+. Notre détermination et nos revendications restent donc intactes, à savoir l'obtention du classement en REP+ avec les moyens afférents : l'heure de concertation hebdomadaire indispensable au suivi des élèves et à l'accompagnement des familles, la prime REP+ qui permet la stabilité des équipes et la reconnaissance de notre travail et de la

spécificité de nos missions, les moyens humains et financiers (DHG) qui permettent d'inclure plus d'élèves dans des dispositifs visant à favoriser la réussite scolaire.

Encore une fois, nous posons ces questions simples : pourquoi le gel de la carte de l'éducation prioritaire dure-t-il depuis plus de 7 ans, alors que notre réseau s'enfonce chaque année un peu plus dans la difficulté ? Pourquoi l'attribution du classement REP+ ne tient-il pas compte des données sociales dont l'État dispose ? Pourquoi nos élèves et nos personnels n'ont-ils pas droit aux moyens qui leur sont dus, alors même que le dispositif REP+ fait ses preuves dans notre académie ?

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre courrier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, les membres du collectif Lucie Aubrac Givors, vous prient de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Les membres du collectif Lucie Aubrac